

de l'action ou de la part qu'on a dans une société, dans une entreprise.

*Intervention de protêt.* Action d'un tiers qui accepte un effet qui a été protesté faute de paiement à l'échéance.

*Inventaire.* Etat et description par écrit de l'actif et du passif d'un négociant.—Synonyme de *Bilan*.

*Journal.* Registre sur lequel le négociant écrit, jour par jour, ses opérations commerciales à mesure qu'elles ont lieu.

*Lettre de change.* Ordre donné sur un effet de commerce à un correspondant d'une autre ville que celle où l'on est, de compter à une personne désignée, ou à son ordre, une certaine somme d'argent en échange de pareille valeur que l'on a reçue ou que l'on recevra.

*Lettre de crédit.* Lettre donnée à une personne par un négociant pour lui faire compter dans une autre ville, par un de ses correspondants, la somme qui y est énoncée.

*Livres.* Registres des négociants.

*Magasin.* Lieu où se déposent les marchandises.

*Mandat.* Billet de commerce de forme spéciale.

*Marchandises.* Tout ce qui, dans le commerce, se vend et s'achète.

*Marque.* Lettres initiales qui se mettent sur les ballots, les caisses, etc.

*Négociation.* Action de céder à un tiers un billet de commerce.

*Négocié.* Vendre un billet de commerce, le céder.

*Ordre.* Endossement mis au dos d'un effet, qui le rend payable à celui à qui on l'a cédé.

*Ouvrir un compte.* C'est écrire au grand livre, sur deux pages

en regard, le nom d'une personne avec les mots : *Doit*, à gauche, *Avoir*, à droite.

*Pair.* Prendre un effet au pair, c'est donner aujourd'hui des espèces contre un effet payable à 20, 30 jours de date, etc.

*Papier.* Se dit des effets de commerce, des lettres de change, etc.

*Passif.* L'ensemble de tout ce que le négociant doit.—C'est l'opposé d'*Actif*, et le synonyme de *Doit*.

*Pertes et Profits.* Le dernier des comptes généraux, celui qui résume les bénéfices et les pertes à la balance générale.

*Pointer.* Vérifier dans les articles de chaque compte du grand livre, s'il n'y a eu ni omission, ni erreur ou fausse position : opération dans laquelle on marque d'un point chaque article vérifié.

*Porter.* Ecrire, mettre un article, une dette, un paiement sur un registre ; porter au journal, ou au grand livre.

*Porteur.* Celui à qui un effet est passé et qui peut en toucher le montant à l'échéance, parce que cet effet est entre ses mains.

*Preneur.* Celui au profit de qui une lettre de change est tirée ou endossée.

*Prescription.* Manière d'acquiescer la propriété d'une chose, quand on l'a possédée sans interruption pendant un temps déterminé par la loi.

*Prime.* Ce que l'assuré paye à l'assureur pour prix de l'assurance.

*Principal.* Capital d'une somme due ou prêtée. — Premiers fonds que des associés ont mis dans une société.

*Protêt.* Acte de sommation que le porteur d'une lettre de chan-